

11o. Se montrer respectueux envers le gouvernement, et tous ceux qui sont en charge, afin de donner au peuple l'exemple de la soumission.

12o. Se borner à inculquer tous les principes sur lesquels est basée la saine politique, sans jamais se déclarer pour ou contre les personnes, dans les luttes électorales

13o. Pour cela, lire et expliquer les Lettres Pastorales du 10 mars, 31 avril et 31 mai derniers, de temps en temps, et surtout lorsqu'on peut prévoir qu'il y aura quelque élection et autre commotion politique.

14o. Ne jamais nommer publiquement, et encore moins en chaire, les journaux, ni pour en défendre la lecture, ni pour les recommander. Ce sera à l'Evêque à élever la voix dans ces occasions critiques.

15o. S'efforcer d'entretenir l'harmonie et bonne entente entre les autorités séculières et ecclésiastiques, pour avoir plus de moyens de corriger et d'empêcher les désordres.

16o. Ne point répondre aux circulaires du gouvernement, avant de s'aviser avec ses confrères du même archiprêtre ; recourir même, au besoin, à l'Evêque, pour qu'il y ait uniformité dans les réponses.

17o. Encourager les vocations à l'état religieux, pour multiplier les frères et les sœurs, qui donnent l'enseignement ou exercent la charité.

18o. Veiller à ce que l'éducation, qui s'y donne, soit vraiment solide, en encourageant ce qui peut contribuer à faire, des enfants qui y sont instruits, de bons citoyens, ou de bonnes mères de famille, et en décourageant ce qui ne peut que favoriser la vanité, l'amour du monde et l'oisiveté.

19o. Donner aux maisons de frères et aux couvents, l'indépendance qui leur est nécessaire ; et à cette fin retirer la propriété de ces établissements religieux, des mains des commissaires d'écoles, en usant du droit de *révéré*, que l'on s'était réservé dans les contrats passés avec eux.

20o. Avoir son testament toujours fait, et disposer de tous ses biens ecclésiastiques selon les règles de l'église, afin d'être toujours prêt à paraître devant Dieu.

21o. Observer strictement le règlement des intentions de messes.

22o. Faire donner des missions ou retraites aux fidèles, donner toute la solennité possible aux 40 Heures, faire chaque année une procession à la B. Vierge Immaculée, dans quelqu'une de ses fêtes solennelles, encourager la fréquente communion, parce que ce sont des moyens sûrs d'enraciner de plus en plus la foi dans le cœur de notre peuple encore si bon et si religieux.

Puissions-nous retirer, de notre Retraite, tous ces heureux fruits !